Le journal de l'Association de Parents d'Enfants Inadaptés
de SAINT-AMAND-MONTROND

Transparence

Il y a de la vie à l'APEI

Novembre 2017 • N°25

Sommaire

- 30 ans d'insertion professionnelle chez les personnes en situation de handicap p.1
- Au fil des mois p.2
- Le point scientifique du Docteur Soldati p.2
- L'atelier textile de l'APEI de Saint-Amand-Montrond p.3
- Interview : Häagen Dasz à Arras p.4
- Interview : Pharmacie de l'Olivier p.4
- L'APEI de Saint-Amand-Montrond, près de 40 ans au service de la personne en situation de handicap p.4

Entreprises adaptées

L'Artisanerie

Le Verdier

Établissement et Service d'Aide par le Travail

Vernet INDUSTRIEL

Hébergement

Foyers Bernard-FAGOT

« Édito

Le projet de loi baptisé « Habitat, mobilité, logement » du gouvernement a été présenté le 20 septembre 2017. Ce projet supposé faciliter la construction de logements neufs dans les zones tendues, prévoit de réduire les obligations de mise en conformité de l'habitat selon les normes de l'accessibilité prévues dans la loi de 2005.
Le rapporteur de ce projet a pensé, visiblement sans avoir consulté les associations de personnes en situation de handicap, que réduire les obligations de construire des logements accessibles entre autres aux personnes à mobilité réduite ou en fauteuil roulant, permettrait in fine de réduire le coût de la construction et donc d'augmenter le nombre de logements construits…

C'est un cheminement intellectuel un peu court que d'imaginer que seules seront pénalisées les personnes à mobilité réduite et/ou en fauteuil roulant.

Personne n'est à l'abri d'un accident de la vie, d'une maladie qui du jour au lendemain la laissera paraplégique et donc dans l'impossibilité de continuer à vivre dans un logement inadapté car construit au rabais.

Mais que penser également des habitants de ces logements « plus économiques donc moins accessibles » qui eux ne pourront plus recevoir leur famille, conjoint, amis en fauteuil roulant…Nos députés, ministres et autres ont une fois de plus décidé de « tirer vers le bas » une loi qui jusqu'à ce jour a du mal à être respectée et qui sans cesse contournée au nom d'une économie pénalise chaque jour davantage les plus fragiles.

Les associations de parents d'enfants handicapés espèrent dans les prochaines semaines être consultées afin que le droit des personnes en situation de handicap soit respecté pour revenir à l'esprit de la loi de 2005 sur l'accessibilité. »

Rejoignez-nous sur Facebook, Twitter et LinkedIn !

30 ans d'insertion professionnelle chez les personnes en situation de handicap

Pour permettre aux personnes en situation de handicap d'être pleinement intégrées, il faut qu'elles accèdent aux activités sociales, éducatives, professionnelles, sportives, civiques, culturelles…

L'activité professionnelle représente un facteur important d'intégration, d'autonomie et de croissance. Elle évite souvent l'exclusion et permet d'avoir des ressources, essentielles pour le « tissu » socioéconomique, et permet également d'établir des projets individuels et d'avoir accès aux prêts bancaires.

La loi d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés du 10 juillet 1987 a été la première à imposer une contrepartie financière pour les établissements qui ne remplissaient pas leur quota d'emploi de travailleurs handicapés.

Cette loi imposait aux établissements de 20 salariés et plus, d'employer des travailleurs handicapés dans la proportion de 6% de leurs effectifs. Pour s'acquitter de cette obligation, ils disposaient de plusieurs modalités. Ils pouvaient employer directement les personnes handicapées ou indirectement, par le biais de passation de contrats de sous-traitance avec des ateliers protégés (devenus en 2006 des Entreprises Adaptées), des centres de distribution de travail à domicile ou des centres d'aide par le travail (devenus des Etablissements ou Services d'Aide par le Travail). Une troisième modalité consistait à accueillir des personnes handicapées bénéficiaires d'un stage au titre de la formation professionnelle. Avec cette loi, les établissements qui ne remplissaient pas leur quota d'emplois de travailleurs, devaient pour la première fois s'acquitter du versement d'une contribution financière à l'Association de la Gestion du Fonds pour l'insertion des travailleurs handicapés (Agefiph), créée à cette occasion.

30 ans après, l'Agefiph constate qu'il y a seulement 3,3 % d'emploi de personnes en situation de handicap dans les entreprises, chiffre encore éloigné des 6% obligatoires. Et à ce jour, le taux de chômage des personnes en situation de handicap reste deux fois supérieur au tout public.

Pour les établissements publics, avant 2006, l'obligation d'emploi était conseillée mais pas obligatoire, d'où la création du Fiphfp (Fond d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

La loi d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés du 10 juillet 1987 a été modifiée par celle du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Cette nouvelle loi reprend les mêmes modalités, mais change radicalement le mode de calcul, dans le but d'inciter les établissements à privilégier l'emploi de personnes handicapées.

La dernière année d'application de la loi de 1987, plus de 100 000 établissements étaient assujettis à l'obligation d'emploi. Ils étaient 90 000 dix ans plus tôt. Le nombre de travailleurs recensés comme bénéficiant de cette loi était de 220 000 au milieu des années 90. Il a ensuite augmenté à partir de l'an 2000, pour atteindre 252 000 en 2005.

Jusqu'en 2005, un tiers des établissements assujettis ont choisi d'utiliser la seule contribution financière pour remplir leur obligation plutôt que d'avoir recours aux autres modalités possibles que sont l'emploi direct, l'accueil de stagiaire en formation professionnelle, la sous-traitance avec le secteur du travail protégé ou la conclusion d'un accord spécifique à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

En pratique, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap est plus faible (3,6%) dans les entreprises privées assujetties à cette obligation que dans les entreprises publiques (4,9%). Plus d'une entreprise sur cinq concernées, n'emploie aucun travailleur handicapé (source Dares 11/2016).

40 ans d'actions et de progrès pour l'APEI de Saint-Amand-Montrond, depuis sa création en 1978 :

- 1980, elle comptait 30 travailleurs en situation de handicap et 3 établissements.
- 2017, elle compte 280 personnes et 8 établissements.

Le travail des salariés en situation de handicap, des structures adaptées de l'Artisanerie et le Verdier, ainsi que les usagers des Esat, la persévérance des délégués commerciaux sur le territoire national et le soutien de nos 87 000 partenaires ont permis à l'APEI de Saint-Amand-Montrond de multiplier ses effectifs par 9.

C'est en maintenant notre engagement collectif au service des personnes en situation de handicap que nous poursuivrons notre mission économique et sociale.

Au fil des mois

Mars 2017

Départ en retraite de Liliane Petit-Gas après 32 ans en tant que responsable du service clients SAV à L'Artisanerie.

Visite des établissements de l'APEI de Saint-Amand-Montrond pour les commerciaux et nouveaux salariés du service commercial.

Avril 2017

Départ en retraite de Monique Riotte après 8 années au sein du service comptable de l'Entreprise Adaptée Le Verdier.

Mai 2017

L'ESAT Vernet Industriel participe pour la seconde fois à la foire de Saint-Amand-Montrond et obtient le prix du plus beau stand.

Juin 2017

Départ en retraite pour Guy Nathan et Bruno Sanglier, tous les deux moniteurs d'atelier à l'Entreprise Adaptée L'Artisanerie.

Départ en retraite de Chantal Herviou après 25 ans de présence et d'animation à la blanchisserie de l'ESAT Vernet Industriel.

L'assemblée générale statutaire de l'APEI de Saint-Amand-Montrond s'est déroulée sur le site des foyers Bernard-Fagot.

Le point scientifique du Docteur Soldati

Une maladie handicapante connue mais pas reconnue : la fibromyalgie

Celle-ci concernerait entre 2 et 5% de la population française et quant à nous, nous l'observons fréquemment à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
Les symptômes de cette maladie sont nombreux et peu caractéristiques et pourtant elle est reconnue outre-Atlantique, reconnue par l'OMS depuis 1992 et très peu en France.

Pourquoi ?
Car le diagnostic repose sur des symptômes qui ne peuvent être décelés lors d'examens complémentaires et qui, par ailleurs, peuvent se retrouver dans d'autres maladies.
Cette maladie est caractérisée par des douleurs des muscles et des tendons le long du rachis, c'est-à-dire de la colonne vertébrale associées à une fatigue générale et des troubles du sommeil. D'autres signes coexistent : des troubles digestifs (constipation), des céphalées (maux de tête), des règles douloureuses, une forte anxiété et des symptômes de dépression.
A l'examen clinique, on retrouve une douleur ou une sensibilité anormale à la palpation de 11 points sur 18 se trouvant répartis sur le corps et que les rhumatologues connaissent. Si les douleurs sont bien réelles, aucune lésion ni inflammation ne peut être décelée par des examens complémentaires.

Quelle est l'attitude du corps médical ?
Il s'agit bien d'une maladie présentant des symptômes dits subjectifs, c'est-à-dire ressentis et décrits exclusivement par les patients sans qu'il y ait confirmation par des radios, examens de laboratoire, etc. D'autre part, on retrouve un certain nombre de symptômes dans d'autres maladies rhumatismales : polyarthrite rhumatoïde, spondylarthrite ankylosante, voire état dépressif. Quant aux troubles du sommeil, on ne sait pas s'ils sont inclus dans la cause de la maladie ou s'ils sont la conséquence des douleurs. Enfin, un certain nombre de patients sont considérés comme déprimés voire hypocondriaques, ce qui explique que le diagnostic de cette maladie soit posé au bout d'un an de consultations médicales et qu'elle ne soit pas reconnue dans les barèmes de la maison du handicap ou de la sécurité sociale.

Malgré cela, y a-t-il un traitement ?
Lors de la pose du diagnostic c'est-à-dire généralement en première intention, il est recommandé l'exercice physique. Rappelons que la pratique d'un exercice physique conduit l'organisme à produire des endorphines (morphine produite par l'organisme) calmant la douleur, comme on l'observe souvent dans la pratique sportive. Mais ces pratiques sont dénuées d'effets secondaires, c'est pourquoi on les préconise, en particulier sous le mode d'exercices d'aquaforme (marcher, courir dans l'eau) ou lors de cures thermales ou de balnéothérapie. Par contre, il est déconseillé d'avoir recours à la chiropraxie en raison d'effets indésirables pouvant toucher un certain nombre de patients.
En seconde intention, une prise en charge médicamenteuse est organisée faisant appel aux médicaments antidouleur, en particulier le Tramadol®. Par contre, les antalgiques puissants comme la morphine ne peuvent être utilisés de façon prolongée. Ces antalgiques sont largement utilisés par les personnes atteintes de fibromyalgie mais ils ont aussi des effets secondaires potentiellement dangereux et donc leur emploi doit se faire sous surveillance médicale.
Les anti-inflammatoires de type ibuprofène (Advil®) atténuent la douleur mais leur efficacité varie d'une personne à l'autre. Les corticoïdes, quant à eux, sont fortement déconseillés. Des antidépresseurs sont très fréquemment prescrits à faible dose et sont utilisés même en l'absence de dépression. Il en est de même des antiépileptiques alors que ces patients ne sont pas épileptiques.
Enfin, on utilise des sédatifs pour les troubles du sommeil ainsi que des relaxants musculaires.

Y-a-t-il une prise en charge psychothérapique ?
Nous la pensons très utile pour celles et ceux qui présentent des troubles de l'humeur, qui ont des difficultés à compenser leur handicap.

Peut-on prévenir cette maladie ?
La cause n'ayant pas été formellement identifiée, il n'y a pas de prévention actuellement possible. On insiste simplement sur la réduction d'un surpoids qui peut évidemment soulager les douleurs articulaires et musculaires.

Enfin, où en est la recherche ?
Un test sanguin est utilisé aux Etats-Unis qui mesure les protéines dans le corps qui réduisent la douleur. Or, on pense que les patients atteints de fibromyalgie ne produisent pas en quantité suffisante ces protéines d'où la mesure de celles-ci. Le coût étant onéreux, il n'est pas pratiqué de façon courante.

L'atelier textile de l'APEI de Saint-Amand-Montrond

Dans son catalogue produits, l'Entreprise Adaptée L'Artisanerie consacre une large part aux articles fabriqués par sa section textile. Une passerelle existe avec l'ESAT Vernet Industriel qui en utilise pour son nouvel atelier entretien et hygiène des locaux.

1985

2017

Transparence : Brigitte Bégassat, avant d'exercer depuis 1991 votre fonction actuelle de monitrice aux expéditions, vous avez participé à la création de l'atelier textile !

Brigitte Bégassat : En effet. Au démarrage de cette activité le 25 février 1985, j'étais monitrice d'atelier. Nous étions une dizaine de personnes à travailler rue Emile Zola où se trouve le siège actuel de l'association. Le développement de cet atelier nous a conduit à le transférer dans des locaux plus vastes, rue de la Gadonnerie. Depuis 1995, il est installé dans le site unique de production de l'entreprise adaptée L'Artisanerie. Afin de mieux répondre aux demandes de nos clients, la fabrication des produits de literie a été arrêtée afin de développer une gamme complète de produits d'essuyage.

Transparence : Philippe Mercier, en tant que responsable de la production à L'Artisanerie depuis 2006, pouvez-vous nous dire chez qui achetez-vous les produits de base ?

Philippe Mercier : Dans le cadre de notre certification ISO 14001, on achète dans la mesure du possible du textile français. C'est un challenge de plus en plus difficile à tenir. On privilégie l'absolue qualité du produit de base. Nous avons une exigence de contrôle avant la fabrication. On se diversifie en allant vers des fibres adaptées à l'évolution technologique telle que la microfibre. On se mobilise au quotidien pour continuer à fabriquer nos produits.

Transparence : Quelle gamme de produits proposez-vous ?

Philippe Mercier : Notre gamme traditionnelle se compose de serpillières, lavettes, chiffons dépoussiérant, torchons en textile cuisine-bistrot, essuie-mains, bavoirs enfants et adultes…Notons que la serpillière gaufrée, extra blanche, qui porte la référence A 100, existe depuis le début de cet atelier et qu'elle est toujours très appréciée par nos partenaires. L'évolution moderne est la microfibre. Serpillières, lavettes, éponges, essuie-verres, torchons cuisine office…sont déclinés avec cette fibre textile très fine utilisée pour conférer à un produit des propriétés particulières de souplesse, de toucher ou d'aspect.

Transparence : Catherine Cluzel, arrivée à L'Artisanerie en 2005, vous êtes la monitrice de l'atelier textile depuis 2007. Comment fonctionne t'il ?

Catherine Cluzel : Seize personnes en situation de handicap sont réparties dans quatre sections : la section éponge, la section couture, la section gant et le conditionnement. Trois personnes dans la section éponge, coupent de la matière brute reçue sous forme de plaque, de pain ou de bobines. Thierry, Robert et Cédric ont été formés sur deux machines : l'une découpe de la matière éponge sans abrasif et l'autre, munie d'une lame spécifique, permet de découper la matière éponge avec abrasif. La section couture comporte deux axes distincts : la couture pure (torchons, bavoirs, tabliers…) avec Isabelle, Sylvie, Catherine, Claudine et Sophie et la section serpillière avec Christine et Caroline. Six machines à coudre sont mises à leur disposition. La section gant réceptionne des gants de protection, de tailles et de qualités différentes, qui sont contrôlés et reconditionnés par Sandrine, Thierry et Monique.
Nous effectuons également l'emballage d'une large partie des produits mentionnés au catalogue.

Brigitte Bégassat et Catherine Cluzel

Cédric et Robert

Transparence : Catherine, pouvez-vous nous décrire la procédure que doit respecter chaque opérateur ?

Catherine Cluzel : Nous avons mis en place un système de contrôle. Les matières premières sont indiquées sur l'ordre de fabrication. Sur chaque poste, l'opérateur les compte et vérifie leur qualité. Un contrôle réalisé en fin de fabrication permet de valider la conformité des produits finis par rapport au cahier des charges. Les inventaires mensuels et annuel permettent de maîtriser les flux des matières premières et des produits finis. La majorité des personnes en situation de handicap travaillant dans cet atelier sont polyvalentes, autonomes et ont entre 25 et plus de 30 ans d'ancienneté à l'entreprise adaptée L'Artisanerie. Les postes de travail sont adaptés aux tâches à effectuer.

Caroline, Bernadette, Christine et Sandrine

Transparence : Une précision à apporter à nos lecteurs ?

Catherine Cluzel : L'entreprise adaptée L'Artisanerie est un exemple. La volonté d'aller de l'avant, le bien-être du personnel, l'autonomie (preuve de confiance et de reconnaissance de nos dirigeants), la qualité des produits fabriqués, corroborent mon affirmation. Les personnes qui travaillent ici sont méticuleuses, assidues et très impliquées. Le bureau de notre responsable de production, Philippe Mercier, est toujours ouvert aussi bien aux personnes en situation de handicap qu'aux moniteurs. De plus, nous avons tous reçu une formation sur le tri des déchets, qui est un aspect important de notre certification ISO 14001.

Un nouvel atelier à l'ESAT Vernet Industriel

Eric Camus, directeur de l'ESAT Vernet Industriel, le présente.

L'ESAT Vernet Industriel créé et géré par l'APEI de Saint-Amand-Montrond, poursuit le développement de ses activités, avec notamment la création de l'atelier entretien et hygiène des locaux. L'ESAT Vernet Industriel vient de trouver une nouvelle alternative, avec le nettoyage des véhicules. Les interventions de cet atelier sont multiples : nettoyage intérieur, extérieur ou nettoyage complet. Elles peuvent s'effectuer soit sur le site de l'ESAT à Orval, soit chez le client. Cette nouvelle prestation est ouverte aux collectivités, aux entreprises et aux particuliers.

Pour réaliser notre prestation, nous avons développé un concept « dit biologique », sans aucun produit nocif, en utilisant que des produits écologiques qui respectent notre environnement.

Pour le nettoyage des véhicules, nous utilisons des produits proposés par notre Entreprise Adaptée « L'Artisanerie » et commercialisés par le réseau commercial de l'APEI de Saint-Amand-Montrond.

Pour le nettoyage intérieur du véhicule, nous utilisons des gants microfibre de dépoussiérage et de nettoyage. Ce dernier est facile d'utilisation, pratique dans sa manipulation par sa forme de gant. Il permet le nettoyage et le lustrage des parties plastiques de l'habitacle.

Nous utilisons un produit similaire, un gant microfibre spécial vitre, pour les pare brises, les vitres et les optiques, apportant le même confort à l'utilisation pour l'opérateur.

Pour le nettoyage extérieur, nous travaillons également avec des produits provenant de L'Artisanerie : une peau chamoisée, des lavettes microfibre et des éponges végétales. Notre technique de nettoyage apporte de la même manière que pour le nettoyage intérieur, un résultat de qualité.

Nous étudions d'autres possibilités pour le nettoyage des jantes et le lustrage des pneus. Nous poursuivons notre collaboration avec l'Entreprise Adaptée L'Artisanerie, afin de pouvoir nettoyer un véhicule de façon complète avec les produits de notre catalogue.

Depuis le démarrage de cette nouvelle activité, nous voyons augmenter les demandes de prestations, avec des clients de tous horizons. Nous travaillons avec les collectivités locales, les garages automobiles, les entreprises du Saint-Amandois et les particuliers. Des entreprises comme La Poste, Orange pour ne citer que celles-ci, sont intéressées par notre concept. Les opérations de nettoyage sont réalisées par des travailleurs handicapés de l'ESAT Vernet Industriel qui ont été formés pour cela. Nous nettoyons, bien évidemment, tous les véhicules de l'Association.

Notre volonté reste d'honorer notre mission qui consiste à favoriser l'emploi de travailleurs handicapés de nos Entreprises Adaptées en utilisant les produits fabriqués et commercialisés par notre Association.

Nettoyage d'un véhicule

Interview : Häagen Dasz à Arras

Nicolas Sochet, Véronique Albertetti et Carine Deusy

Transparence : Nicolas Sochet, en tant que directeur des ressources humaines, présentez-nous votre entreprise ?

N.Sochet : Häagen Dasz fait partie du groupe General Mills, sixième groupe alimentaire mondial, fort de 39 000 collaborateurs. En France, ce sont également Géant Vert, Old El Paso et Yoplait. Notre site de production a été construit en 1992. Nous en possédons trois dans le Monde : un au Japon qui ne fabrique que dans son pays, un aux Etats-Unis pour l'Amérique du Nord, et celui d'Arras pour tout le reste du monde avec 330 collaborateurs. Nous sommes actuellement en recrutement et nous serons bientôt 390 en équivalent temps plein soit plus de 500 personnes, saisonniers, CDD compris. Nous sommes passés à une activité de 7 jours sur 7 sur une année pleine. Une nouvelle ligne de production sera active dès novembre 2017 et nous comptons doubler voire tripler notre production pour répondre à la demande. Nous produisons 60 millions de litres de crème glacée et livrons 80 pays dans le monde notamment dans l'hémisphère sud, en Chine, en Corée et nous savons nous adapter aux goûts de chacun d'eux : haricots rouges, thé vert, produits hallal pour éviter la présence d'alcool, etc.

Transparence : Quel est votre fonctionnement ?

N.Sochet : Contrairement à d'autres, nous n'utilisons que des produits frais issus de producteurs locaux (Cycle court) que nous réceptionnons tous les jours : lait, sucre, crème. Nous sélectionnons les meilleurs produits en fonction de leur origine : noix de macadamia de Hawaï, vanille de Madagascar, avec un programme social et solidaire sur place avec les villages avec qui nous travaillons (constructions d'écoles, bibliothèques…). Nous sommes exigeants sur la qualité et le savoir-faire et nous respectons des programmes de fabrication bien précis avec un processus rigoureux. Häagen Dasz ne vend pas que de l'air et de l'eau. Chez nous, il n'y a pas de lait en poudre, de conservateur, de colorant. Tous les ans, de nouveaux parfums sortent. Häagen Dasz est la marque phare du groupe.

Transparence : Depuis quand avez-vous initié notre collaboration ?

N.Sochet : En 1996 et 1997, Häagen Dasz avait collaboré avec votre association et puis, suite à des changements de part et d'autre, j'ai rencontré madame Leplus en 2014. L'approche éthique et sociale de l'APEI de Saint-Amand-Montrond m'a motivée à renouer une collaboration avec vous. Ce n'est pas dans le but de bénéficier d'une exonération car nous remplissons déjà les critères d'emploi des travailleurs handicapés et nous faisons également travailler un ESAT pour nos espaces verts. Pour nous, ce sont des actions intelligentes, responsables et complémentaires. C'est réellement une approche d'utilité publique.

Transparence : Quelle est votre image de notre association ?

N.Sochet : Ce qui est appréciable, c'est qu'entre votre déléguée Véronique Albertetti et Carine Deusy, à l'accueil, il y a une réelle communication sur les produits, le suivi des commandes, la qualité de fabrication largement équivalente à celle que nous commandons par ailleurs. A la base, nous n'avons pas de besoin particulier, mais nous savons pourquoi nous vous commandons. Notre choix se porte sur des produits de consommation courante : cahiers, fournitures de bureau diverses et variées, lingettes, souffleurs pour le matériel informatique…et sommes très satisfaits de la qualité et de la fiabilité de vos livraisons.

L'usine Häagen Dazs à Arras

Transparence : À chacun de nos passages, nous vous remettons notre journal. Comment le percevez-vous ?

N.Sochet : Comme un lien de confiance. Il a trouvé sa place à l'accueil. Lieu de passage intensif, il reste accessible à tous : intervenants extérieurs comme à notre personnel. Nous avons beau être une entreprise internationale, nous apprécions et entretenons une approche « un peu famille » dans notre manière de fonctionner. Le bon relationnel est primordial avec nos prestataires, nos salariés ou autres intervenants. Aussi, votre association y a toute sa place car on partage les mêmes valeurs du monde du travail où chaque salarié peut se réaliser.

Interview : Pharmacie de l'Olivier

Transparence : Madame Bringuier, pouvez-vous nous présenter votre officine ?

Mme Bringuier : Nous sommes associées avec Mme Azémar et employons plus de 35 salariés. Historiquement implantée dans le cœur de Clermont-L'Hérault, la pharmacie a été déplacée en 1998 dans des locaux plus appropriés, avec une extension de 50 à 500 m². Artisanes de la santé dans plusieurs pôles, herboristerie, orthopédie, diététique, parapharmacie et puériculture, nous assurons une grande diversité de services.

Transparence : Comment avez-vous connu l'APEI de Saint-Amand-Montrond ?

Mme Bringuier : Ayant repris les parts de mon prédécesseur en 2009, j'ai souhaité travailler dans la continuité. C'est la raison pour laquelle j'ai répondu favorablement aux visites de votre délégué commercial, David Gonzalez, avec qui la pharmacie travaillait depuis son ouverture.

Transparence : Etes-vous concernée par l'obligation d'emplois de travailleurs handicapés ?

Mme Bringuier : Directement concernées avec plus de 35 salariés, nous devons respecter l'obligation d'emplois de travailleurs handicapés. C'est aussi pour cela que nous avons adhéré à votre démarche. Bien qu'ayant embauché en janvier 2017 une personne en situation de handicap, nous avons décidé de poursuivre notre partenariat avec votre association engagée dans l'intégration par le travail des personnes en situation de handicap.

Transparence : Le handicap est-il un sujet sur lequel vous vous êtes investie ?

Mme Bringuier : Ayant un fils de 27 ans en situation de handicap qui travaille dans un ESAT de Montpellier, mon attachement à votre structure est une évidence.

Transparence : La qualité de nos produits ainsi que nos relations commerciales vous donnent-elles entière satisfaction ?

Mme Bringuier : Nous avons été félicitées lors de l'audit externe de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) pour notre participation à une double démarche consistant à acheter des produits sous label éco (éconature et PEFC) et à adhérer à une démarche sociale. Quant à la qualité des produits (ramettes de papier, sacs poubelles, lavettes microfibre et essuie-mains papier), elle répond parfaitement à nos exigences.

Transparence : Recommanderiez-vous notre Association auprès de vos collègues pharmaciens ?

Mme Bringuier : Bien entendu. Nous sommes membres d'un groupement de pharmaciens dont la plupart connaissent et partagent votre démarche.

David Gonzalez, Mme Bringuier et Mme Azemar

Quelques partenaires : ORPEA La Vie Continue avec Nous · Gendarmerie nationale · Nexans Brings energy to life · Grant Thornton · nous donnons vie à la ville ICADE · Sanders · elis · Cour des comptes · Fayat Batiment · Accor Hotels

L'APEI de Saint-Amand-Montrond

près de 40 ans au service de la personne en situation de handicap

1978	2017
30 travailleurs handicapés	280 travailleurs handicapés
14 résidants	104 résidants
3 établissements gérés	8 établissements gérés

De 1978 à ce jour

L'APEI de Saint-Amand-Montrond, forte de ses convictions et sûre du bien-fondé de sa démarche, a su imaginer, convaincre et fédérer autour de ses objectifs sociaux et apporter dans le même temps aux personnes en situation de handicap de la dignité. Les textes liés à l'emploi des personnes reconnues handicapées ont pu voir le jour grâce à la pression indispensable des associations de parents d'enfants inadaptés. L'APEI de Saint-Amand-Montrond peut se féliciter de ses choix et aujourd'hui être fière de son savoir-faire et de sa capacité à gérer deux Entreprises Adaptées (L'Artisanerie et Le Verdier), deux ESAT (Vernet Industriel) et cinq foyers (Les Foyers Bernard-Fagot).

Et pour demain…

L'APEI de Saint-Amand-Montrond après la création de structures de travail et d'établissements d'hébergement adaptés en 2008 et 2010, voit plus loin. La pyramide des âges dans nos structures de travail, les avancées médicales et un accompagnement de proximité conduisent naturellement le conseil d'administration à envisager un accueil spécifique à destination des personnes handicapées vieillissantes. La première étape sera de permettre le maintien à domicile des personnes handicapées ayant atteint l'âge de la retraite grâce un accompagnement quotidien. Puis dans un futur proche, la construction d'une maison de retraite sur l'un des terrains dont l'APEI est propriétaire. En attente d'un schéma départemental favorable, ce projet monopolise toutes nos attentions et fédère nos actions présentes.

Journal semestriel de l'APEI de Saint-Amand-Montrond créé en octobre 2005
Président de l'association et du comité de rédaction : Jean-Pierre Havard
Directeurs de la publication : Christian Denis, Patrick Soldati
Comité de rédaction : Michel Dangles, Claudie Loda †, Hélène Mercier, Laetitia Difraya, Éric Camus
Conception artistique : Actif Edition - 02 47 67 55 95
Ce numéro a été tiré à 70 200 exemplaires sur papier recyclé.

21, rue Emile-Zola
18200 Saint-Amand-Montrond
www.apei.asso.fr

Papier recyclé

Coordonnées commerciales

Direction commerciale Vanves
7, allée du Progrès - 92173 Vanves Cedex
Tél. : 01 45 29 30 00 - Fax : 01 46 48 61 86
Mail : dirco.nord@apei.asso.fr

Direction commerciale Béziers
7, avenue Pierre Verdier - 34535 Béziers Cedex
Tél. : 04 67 76 02 64 - Fax : 04 67 62 60 47
Mail : dirco.sud@apei.asso.fr